

# Débat d'orientation budgétaire – DOB

Exercice 2019



Ville d'Avesnes-sur-Helpe

## SOMMAIRE

1. Aperçu de l'environnement macro-économique	p 4
2. Principales mesures de la loi de finances 2019 relatives aux communes	p 5
3. Analyse financière de la ville d'Avesnes/Helpe	p 8
4. Capacité d'autofinancement et structure de la dette	p 20
5. Structure et gestion de la dette	p21
6. Orientations du budget primitif 2019	p 22
7. Budget du Centre Socio Culturel	p 31
8. Cinéma « Le Caméo »	p 33

### Lexique :

ASP : Agence de Service de Paiement

CAF : Capacité d'Auto Financement

CUI : Contrat Unique d'Insertion

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DSR : Dotation Solidarité Rurale

DSU : Dotation Solidarité Urbaine

FPIC : Fond national de Péréquation Intercommunal et Communal

IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

LFI : Loi Finances Initiale

PLF : Projet Loi Finances

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que : « dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions prévues par le règlement intérieur ».

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 : Article 107 « Amélioration de la transparence financière » :

- Le DOB des communes membres d'un EPCI doit être transmis obligatoirement au président de l'EPCI.
- Le DOB des communes de plus de 3 500 habitants doit comprendre un rapport sur les orientations budgétaires, les objectifs sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, sur les besoins de financement en matière d'investissement et la dette.
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au conseil à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne (décret à venir pour préciser les conditions de mise en ligne).

# 1. Aperçu de l'environnement macro-économique

## 1.1 Zone Euro : le ralentissement s'accroît à la fin de l'année 2018.

Suite à une belle embellie en 2017, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue et si la France a progressé de 0.4 % au troisième trimestre, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie -0.12 % et davantage en Allemagne - 0.2 % en raison de ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile par l'entrée en vigueur de nouvelles normes concernant les émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

En fin d'année, les indicateurs progressaient en Italie dès octobre et en France depuis décembre régressaient, reflétant les tensions sociales et politiques internes aux deux pays (tensions sur le budget en Italie et mouvement des gilets jaunes en France).

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018, puis stoppés en 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation s'est fortement accélérée jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et, in fine, sur la croissance.

En 2019, cette croissance n'est attendue qu'à 1.2 %.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenue depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans.

## 1.2 France

### → Rebond temporaire de la croissance attendue en 2019.

Après une croissance vigoureuse de 2.3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation, de la fiscalité de l'énergie et le tabac ainsi que la hausse de la CSG pour les retraités.

Le mouvement des « gilets jaunes » qui a éclaté à la mi-novembre a contrarié la croissance. Boostée par la vente des voitures neuves, celle-ci ne devrait pas dépasser 1.5 % en moyenne. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gèle de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité), conjugués à la chute des prix du pétrole observé en fin d'année, devrait soutenir la consommation et la croissance attendue à 1.8 % en 2019.

Le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8.9 % en octobre selon EUROSTAT.

→ Le ralentissement de l'inflation.

L'inflation française a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année s'élevant à 2.1 % contre 1.7 % en zone euro en 2018. La suspension pendant toute l'année 2019 des hausses de taxe sur le carburant, liée à la composante carbone, à la convergence diesel sur l'essence, du gel du tarif de l'électricité et du gaz jusqu'en juin associé au recul des prix du pétrole devrait néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. Elle se trouverait aux alentours de 1.2 %. Cette moindre inflation redonnerait du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation.

→ Le maintien des bonnes conditions de crédit.

Les conditions demeurent accommodantes avec une baisse continue des taux d'intérêt des crédits au logement mais, à contrario, la demande de crédit décélère sous l'influence de la hausse des prix dans l'immobilier.

→ Une consolidation budgétaire retardée.

La France fait face à une dégradation de ses finances publiques. Le budget voté fin décembre 2018 prévoit une détérioration importante de -3.2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et sur l'énergie et consentir des mesures sociales. En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020 et frôler les 100 %.

## **2. Principales mesures du PLPFP 2018-2022 (Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques) et de la loi de finances 2019 relatives aux collectivités locales**

Nous exposons les principales mesures qui se rapportent à la Loi des finances initiales (LFI) pour 2019 publiée au journal officiel du 30 décembre 2018.

La Loi de finances s'inscrit dans la continuité. Elle découle de la Loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Elle présente également la deuxième tranche de la baisse de taxe d'habitation. Ce projet ne contient pas de modification significative pour les collectivités locales en matière de finance et fiscalité locale.

### **2.1. L'environnement macro-économique**

Les principales données financières pour l'année 2019 sont les suivantes :

- Croissance France : 1.7 %
- Croissance zone Euro : 2.1 %
- Inflation : 1.4 %

## 2.2. Administration publique

- Croissance de la dépense publique : 0.6 %
- Déficit public (% du PIB) : 2.8 %
- Dette publique (% du PIB) : 98 %

(Sources ECOLOCALE et NATIXIS du 22 janvier 2019)

## 2.3. Les principales mesures du PLF 2019 pour les collectivités locales

- ⇒ La stabilisation globale des concours financiers : les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances de 2018. La Dotation Globale de Fonctionnement est maintenue à hauteur de 27 M€.
- ⇒ Le renforcement de la péréquation : les dotations de péréquation seront par ailleurs abondées. La DSU et la DSR augmenteront dans de plus faibles proportions en 2019 respectivement de 90 M€, mais la progression restera moindre en 2019 (+200 M€ en 2018 et + 360 M€ en 2017). La péréquation sera néanmoins financée par la minoration des variables d'ajustement (- 144 M€) et par écrêtement.
- ⇒ Le FCTVA devrait s'afficher en hausse sous l'effet de la reprise de l'investissement local. Le PLF prévoit toutefois de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'automatisation de sa gestion.
- ⇒ En matière de fiscalité locale : l'année 2019 sera marquée par la poursuite du mécanisme d'exonération de la taxe d'habitation sur la résidence principale (abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources (environ 80 % des contribuables). La LFI ne prévoit pas d'imposition nouvelle en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et maintient la taxation des résidences secondaires et des logements vacants.

La question de la compensation des collectivités pour les 20 % d'exonération des ménages restant sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales au printemps prochain.

- ⇒ Evolution des coefficients de revalorisation des bases fiscales : la revalorisation des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation. Elle est calculée à partir du rapport d'évolution de l'indice du prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N-2. En 2019, le coefficient sera égal à 2.17 % (contre 1.2 % en 2018, 1 % en 2017 et 1.01 % en 2016).

L'impact de cette évolution significative des bases fiscales sera néanmoins atténué par des compensations moindres de l'Etat : celles relatives aux dispositions de la réinstauration de « la demi-part des veuves » sur la taxe d'habitation. En effet, alors que cette mesure était compensée à 100 % l'an dernier ; la loi de finances ne prévoit que d'en compenser les 2/3 cette année (en raison notamment des effets induits par la suppression progressive de la taxe d'habitation).

Les mesures salariales à destination des personnels de la fonction publique porteront sur :

1. Le gel des salaires des fonctionnaires,
2. L'exonération totale de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,
3. La poursuite de l'application du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) après le report d'un an prévu dans le cadre de la loi de finances 2018,
4. La concertation sur les réformes de la fonction publique fera l'objet d'un projet de loi au premier semestre 2019. Les principaux objectifs du gouvernement sont de rénover les instances de dialogue social, élargir le recours au contrat, renforcer « la rémunération au mérite » et mieux accompagner les évolutions professionnelles. Une concertation spécifique à la modernisation de la fonction publique territoriale est en cours.
5. Le nombre de contrat aidés serait encore réduit au profit de l'investissement dans la formation. Cependant, 100 000 contrats PEC (Parcours Emplois Compétences) et contrat aidés renouvelés en 2018 devraient encore être financés en 2019, ce qui correspond à un total de 130 000 contrats en 2019.
6. La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 3. Analyse financière de la Commune (données provisoires au 07/02/2019 en attente de la réception du Compte de Gestion 2018 par le Trésor Public)

Les chiffres présentés ci-dessous sont prévisionnels en TTC. En effet, à ce stade, les états de rapprochement entre les comptes de la ville et la comptabilité tenue par le percepteur ne sont pas encore achevés.

#### 3.1. Analyse des charges

##### 3.1.1. Les constats 2018

###### Budget principal :

Les dépenses (réelles et ordre) de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élèvent à 4 388 652.82 € alors que les recettes (réelles et ordre) s'élèvent à 5 432 046.96 €, soit **un solde de fonctionnement de 1 043 394.14 €**.

Les dépenses d'investissement (réelle et ordre) de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 421 257.67 € alors que les recettes (réelles et ordre) s'élèvent à 1 437 115.93 € ; soit **un solde d'investissement de 15 858.26 €**.

Ce qui amène **un résultat excédentaire 2018 de 1 059 216.40 €**.

Les restes à réaliser de l'année 2018 en section d'investissement sont les suivants :

- Dépenses : 258 355.78 €
- Recettes : 157 633.00 €

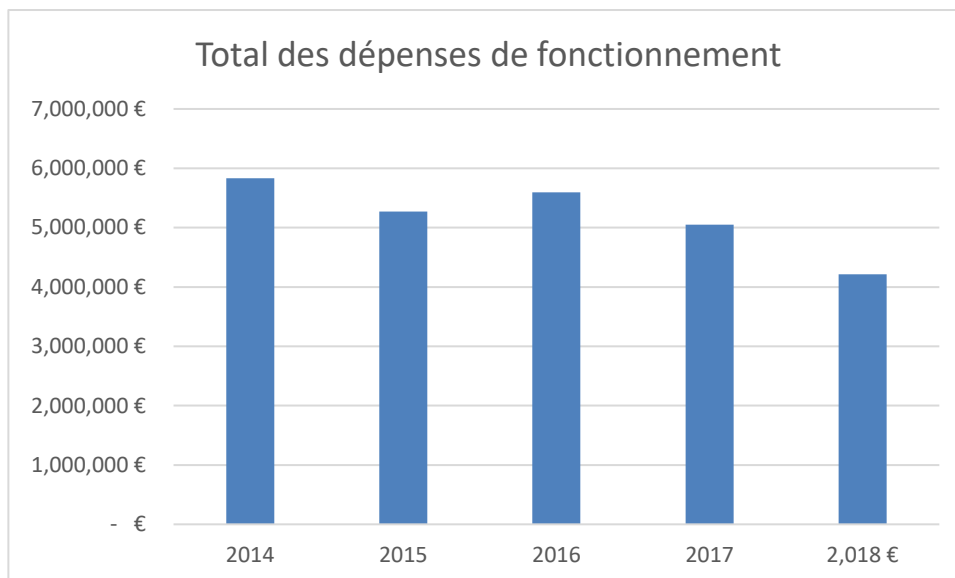
#### Analyse financière rétrospective

#### Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges réelles de fonctionnement :

Années	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	5 834 546 €	5 269 398 €	5 592 557 €	5 050 459 €	4 214 106 €
<b>Dont charges de personnel (012)</b>	3 625 601 €	3 129 318 €	2 818 671 €	2 638 214 €	2 684 125 €
<b>Dont charges à caractère général (011)</b>	1 858 451 €	1 567 162 €	2 063 018 €	1 514 519 €	896 663 €
<b>Dont autres charges de gestion courante (65)</b>	350 493 €	288 567 €	385 805 €	555 158 €	501 105 €





### **Explications sur les principales variations :**

#### Charges à caractère général.

Les dépenses regroupées dans le chapitre 011 permettent le fonctionnement général des services de la ville (électricité, fournitures et entretien de la voirie, des espaces verts, des matériels, du patrimoine communal)

Les choix politiques opérés par la majorité en 2016 ainsi que l'effort commun de tous les services municipaux avaient permis une baisse significative de ces charges en 2017 ; cette évolution s'est poursuivie et confortée en 2018.

#### Variations sur les exercices 2018 et 2017 des articles clefs du chapitre 011 « Charges à caractère général »

Articles	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Différence	Variation %
<b>60611 eau et assainissement</b>	65 078 €	25 304 €	-39774 €	-61.11 %
<b>60613 chauffage urbain</b>	325 851 €	98 131 €	-227 720 €	- 69.88 %
<b>611 contrats de prestation de service</b>	166 186€	71 153 €	-95033 €	- 57.18 %
<b>6156 maintenance</b>	93 580 €	77 982 €	-15598 €	- 16.66 %

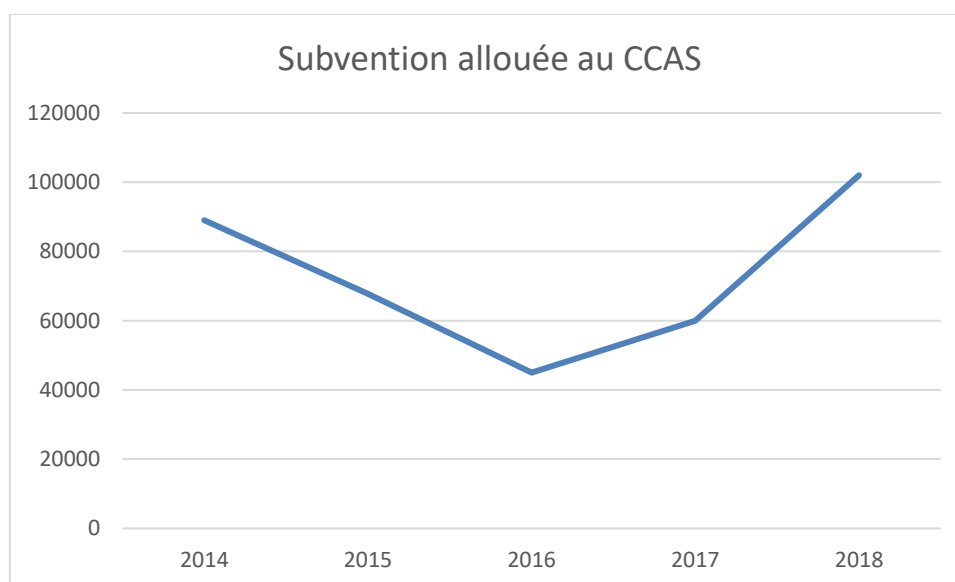
Les délais de paiement des factures fournisseurs restent stables à 30 jours.

## **Subvention allouée au CCAS**

La subvention versée au CCAS s'est élevée à 102 000 € en 2018 soit une progression de 62 000 € par rapport à 2017.

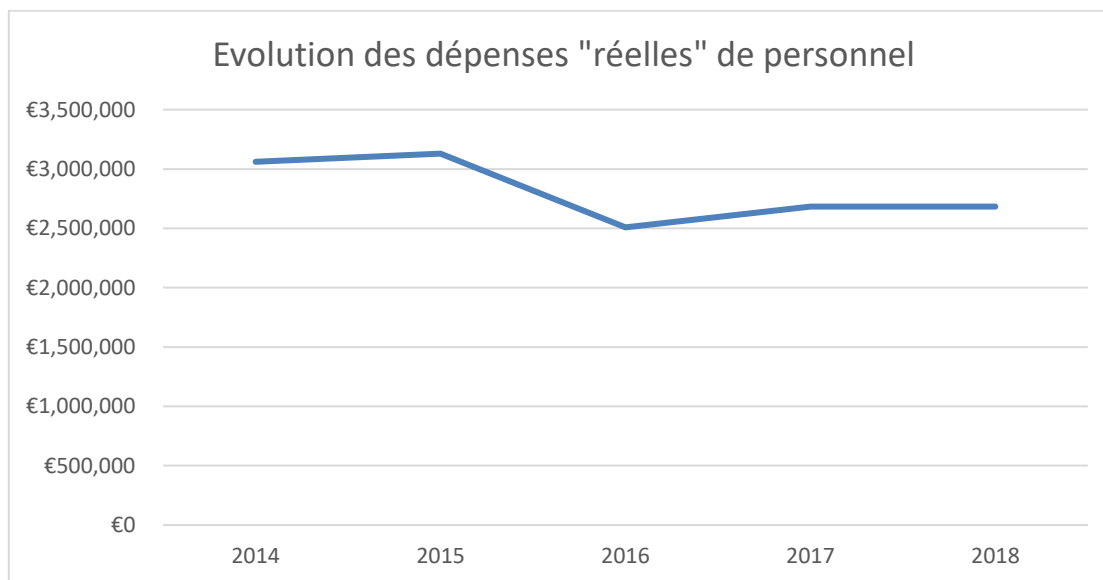
Cette subvention aide au maintien d'une action sociale forte et significative auprès des Avesnois les plus démunis (aides financières ciblées, aides aux familles désireuses de faire participer leurs enfants aux ACM organisés par la 3CA, financement de funérailles...)

<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
89 000 €	67 720 €	45 000 €	60 000 €	102 000 €



## Charges de personnel.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Charges de personnel	3 060 386 €	3 129 318,00 €	2 508 038,00 €	2 472 774,00 €	2 920 000.00 €



La masse salariale réelle est repassée au-dessus de la barre symbolique des 2 500 000 € en 2018, se positionnant à 2 683 524.83 €.

Plusieurs raisons viennent expliquer cette augmentation :

- ⇒ La décision du gouvernement de supprimer les contrats uniques d'insertion a eu pour effet d'augmenter le recours aux contractuels de droit public (Ces éléments ont entraîné la perte des remboursements de l'Etat via l'ASP).  
Ce sont ainsi 9 agents en C.U.I. à 20h/semaine qui n'ont pas été renouvelés.  
Pour pallier ce non renouvellement, 3 CDD ont été embauchés, alors que d'autres agents ont vu leurs temps de travail passés de 20 h à 35 h.
- ⇒ Quatre agents ont été stagiaires sur leurs postes.
- ⇒ Il semble important de rappeler le coût exorbitant de l'absentéisme qui se monte pour l'année 2018 à 375 586 € brut chargé.
- ⇒ La collectivité a mis en place au 1<sup>er</sup> juin 2018 le R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire est venu réévaluer la rémunération des agents pour la faire correspondre au maximum avec les fonctions réelles exercées (I.F.S.E.) et avec la volonté professionnelle (C.I.A.) des agents.  
Une garantie indemnitaire a été mis en place afin de ne pas faire perdre de pouvoir d'achat aux quelques agents qui auraient vu leurs rémunérations décroître avec le R.I.F.S.E.E.P.  
En conséquence, la collectivité a vu sa masse salariale mensuelle augmentée de 5 000 € (I.F.S.E.) à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018 auquel s'ajoute 15 000€ de C.I.A. annuel.

La progression de la masse salariale a néanmoins été pondérée en partie par trois départs à la retraite d'agents techniques.

Pour rappel, *les effectifs en équivalent temps plein* était :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de 117,25 agents ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 107,34 agents ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 93,97 agents ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 83,35 agents ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 77,84 agents.

## ÉTAT DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AVESNES-SUR-HELPE Janvier 2019

FILIERES / GRADES	CATÉGORIES AGENTS/FILIERE	AUTORISÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL		EMPLOIS TITULAIRES POURVUS		CONTRATS CDD/CDI	
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (a)</b>	15	15	0	11	0	4	0
Attaché	A	3		2		1	
Adjoint admin. principal 2ème classe	C	4		4			
Adjoint administratif territorial	C	8		5		3	
<b>FILIERE TECHNIQUE (b)</b>	52	49	5	42	2 (1,67)	6	3 (1,71)
Ingénieur	A	1				1	
Technicien	B	1					
Agent de maîtrise principal	C	2		2			
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4		4			
Adjoint technique principal 2ème classe	C	7	1	7	1 (0,82)		
Adjoint technique territorial	C	34	4	29	1 (0,85)	5	3 (1,71)
<b>FILIERE MÉDICO-SOCIALE (c)</b>	3	3	0	3	0	0	0
A.T.S.E.M. principal 2ème classe	C	3		3			
<b>FILIERE CULTURELLE (e)</b>	19	2	16	0	0	2	16 (4,92)
Assistant d'ens. artistique principal 1ère classe	B		1				1 (0,52)
Assistant d'ens. artistique principal 2ème classe	B		15				15 (4,40)
Assistant d'enseignement artistique	B	2				2	
<b>FILIERE ANIMATION (f)</b>	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	C	1		1			
<b>TOTAL (a+b+c+d+e+f+g)</b>		70	21	57	2 (1,67)	12	19 (7,17)
		<b>TOTAL Equivalent Temps Plein</b>		<b>57</b>	<b>1,67</b>	<b>12</b>	<b>7,17</b>
				<b>TOTAL GENERAL:</b>		<b>90</b>	
				<b>TOTAL GENERAL ETP:</b>		<b>77,84</b>	

## Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	49,92
Contractuels permanents	43,95
Ensemble des permanents	
Contractuels non permanents	39,50

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

### 3.1.2. Ratios budgétaires

Prévus par le CGCT, ces ratios permettent de comparer notre situation budgétaire à celle des villes de même nature.

Les chiffres retenus pour le calcul des ratios reprennent à la fois ceux du budget principal et ceux du budget annexe CSC.

	Avesnes CA - 2015	Avesnes CA - 2016	Avesnes CA - 2017	Avesnes CA - 2018	Communes de 3.500 à 10.000 hab. *	
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1.150 €/hab.	1.107 €/hab	1022 €/hab	963 €/hab	839 €/hab
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	491€/hab.	524 €/hab.	518 €/hab	375 €/hab	464 €/hab
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1331 €/hab.	1297 €/hab	1096 €/hab	1191 €/hab	1020 €/hab
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	55 €/hab.	156 €/hab	107 €/hab	52.5 €/hab	262 €/hab
Ratio 5	Encours de la dette / population	1.060 €/hab	1206€/hab	1082 €/hab	1256 €/hab	795 €/hab
Ratio 6	DGF / population	257 €/hab.	232 €/hab	220 €/hab	225 €/hab	161 €/hab
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct	60 %	56 %	62 %	65 %	52.3 %
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant				90 %	90.3 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	4%	12,86%	9,76 %	4.4 %	25.7 %
Ratio 11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	91%	99 %	98,72 %	105 %	77.9 %

\* : source « les collectivités locales en chiffres 2018 » - site internet de la direction générale des collectivités locales

*Ratio 1 : 4 632 564 € / 4 809\**

*(Dont dépenses réelles de fonctionnement du centre socio culturel)*

Il est lié aux dépenses de centralité. Il y a poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

*Ratio 2 : 1 808 060 € / 4 809*

Cette position en dessous de la moyenne de la strate s'explique par la conjugaison :

- d'une diminution de la population,
- de la baisse régulière du nombre de foyers imposables.

*Ratio 3 : 5 730 914€ / 4.809*

*(Dont recettes réelles de fonctionnement du centre socio culturel)*

*Ratio 4 : 252 743 € / 4 809*

La baisse constatée est la conséquence de la régularisation des opérations comptables effectuées sur l'exercice 2017.

*Ratio 5 : 6 043 283.50 € / 4 809*

Le chiffre mentionné est supérieur à celui de 2017 dû aux emprunts contractés en 2018 (cf page 20)

*Ratio 6 : 1 084 057 € / 4 809*

Nous pouvons observer une augmentation de la DGF en 2018 et la Loi finances 2019 ne prévoit pas de baisse de cette dotation pour l'exercice en cours.

*Ratio 7 : 3 021 134 / 4 809*

*(Dont dépenses de personnel du centre socio culturel)*

L'augmentation des charges de personnel est notamment due au nouveau dispositif R.I.F.S.E.E.P.

*Ratio 9 : 5 203 565 € / 5 730 914 €*

Ce ratio concerne la marge d'autofinancement courant qui est la somme des dépenses réelles de fonctionnement + le remboursement de la dette (compte 1641) divisé par les recettes réelles de fonctionnement. Cette marge montre la capacité de la collectivité à financer l'investissement.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer est élevée, à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt.

*Ratio 10 : 252 743 € / 5 730 914 €*

(cf ratio 4)

*Ratio 11 : 6 043 283.50 € / 5 730 914 €*

(cf ratio 5)

\* source INSEE : population 2016 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 4809 habitants

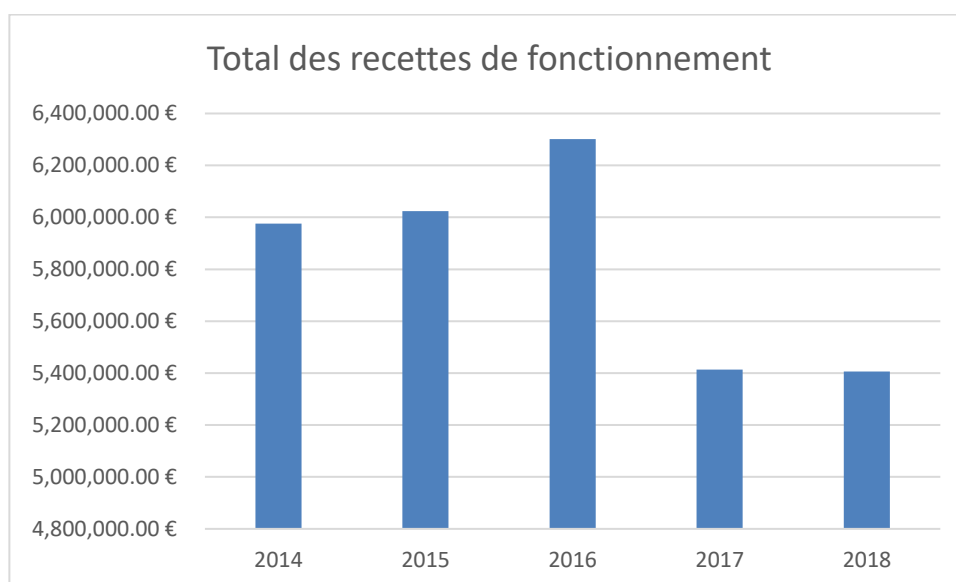


### 3.2. Analyse des produits

#### 3.2.1. Les constats 2018

##### Evolution des produits de fonctionnement

Années	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Total des Recettes fonctionnement</b>	5 976 409 €	6 024 374 €	6 301 414 €	5 413 944 €	5 405 899 €
<b>Dont dotations et participations (chapitre 74)</b>	2 703 868 €	2 689 914 €	2 753 635 €	2 459 738 €	2 297 172 €
<b>Dont impôts et taxes (chapitre 73)</b>	2 203 384 €	2 429 280 €	2 590 070 €	2 561 398 €	2 624 594 €
<b>Dont atténuations de charges</b>	546 560 €	488 071 €	310 633 €	165 440 €	29 762 €

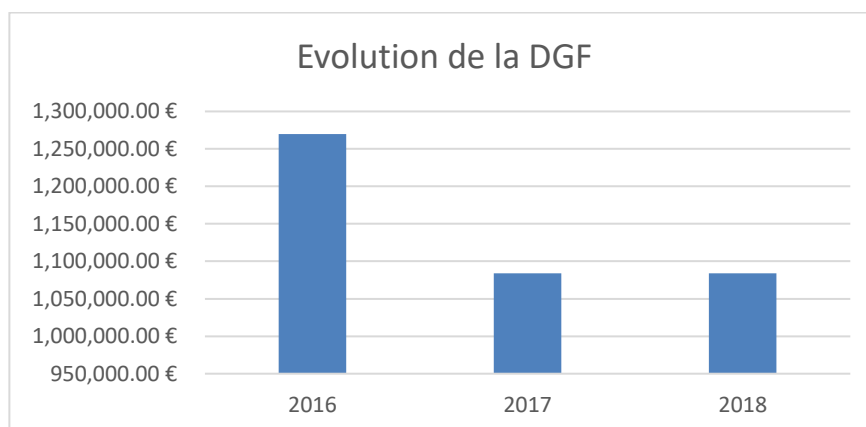


##### Les différentes recettes perçues.

- Les Dotations et participations

Les dotations et participations ont subi une baisse régulière au titre du redressement des comptes publics. Toutefois, l'année 2018 marque la fin de cette baisse. Les fluctuations demeurent néanmoins possibles en fonction de l'évolution de la population.

**- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

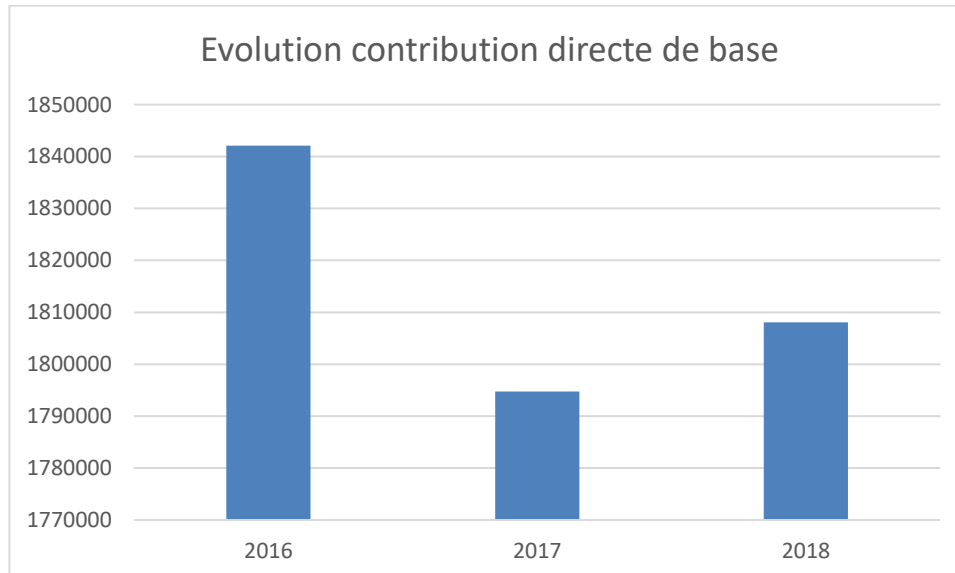


Nous prévoyons une DGF stable en 2019 à hauteur de 1 084 057 €

DGF	2016	2017	2018	2019
<b>DGF Avesnes/Helpé</b>	1 269 764 €	1 084 146 €	1 084 057 €	1 084 057 €
<b>Evolution en montant</b>		- 185 618 €	- 89 €	
<b>Evolution en %</b>		- 17.12 %	- 0.008 %	

La ville a subi une baisse de la DGF de - 185 707 euros de 2016 à 2018.

**- La contribution directe de base**



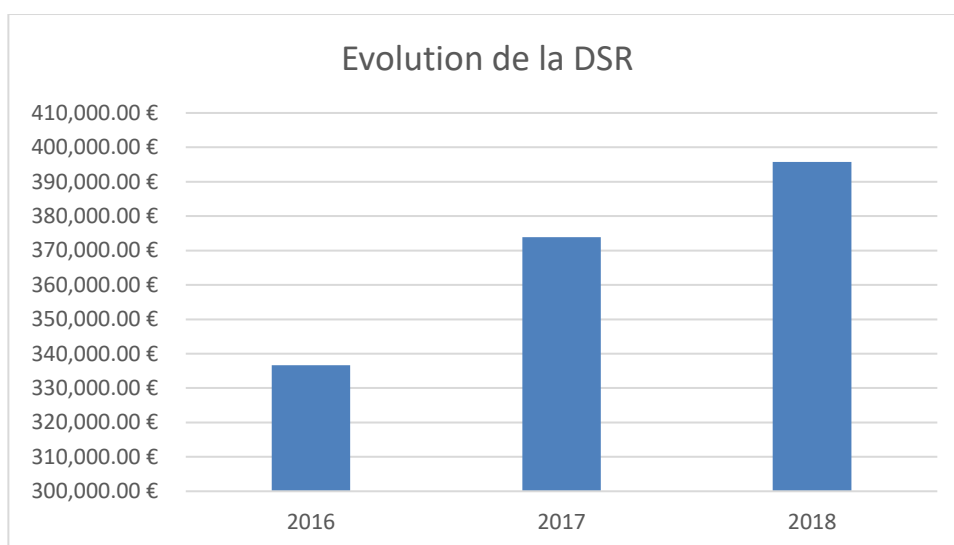


Nous prévoyons une contribution directe de base stable en 2019 à hauteur de 1 808 060 €

<b>Contribution directe de base</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Contribution Avesnes/Helpe</b>	1 842 103 €	1 794 752 €	1 808 060 €	1 808 060 €
<b>Evolution en montant</b>		-47 351€	+ 13 308 €	
<b>Evolution en %</b>		- 2.64%	+ 0.73 %	

La ville a subi une baisse de la contribution directe de base de – 34 043 euros de 2016 à 2018.

**- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**

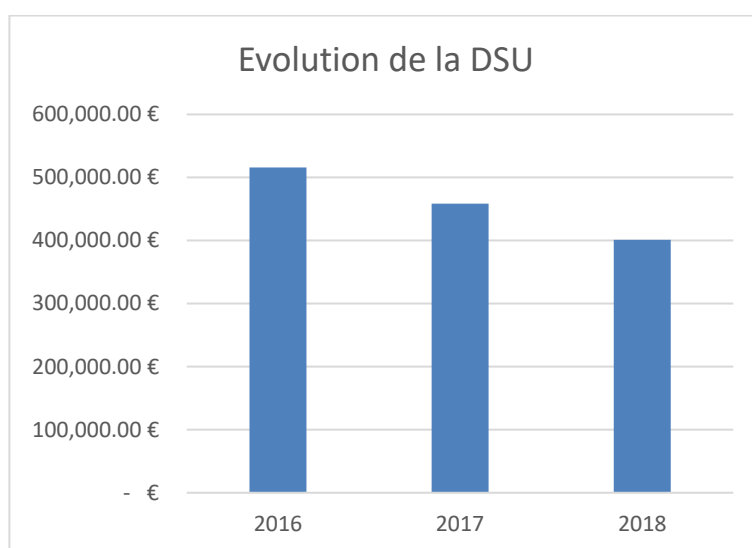


Nous prévoyons un maintien de la DSR à hauteur de 395 735 € en 2019

<b>DSR</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>DSR Avesnes/Helpe</b>	336 616 €	373 893 €	395 735 €	395 735 €
<b>Evolution en montant</b>		- 37 277 €	+ 21 842 €	
<b>Evolution en %</b>		- 9.96 %	+ 5.51 %	

La ville s'est vue attribuer une hausse de la DSR de 59 119 euros de 2016 à 2018.

**- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

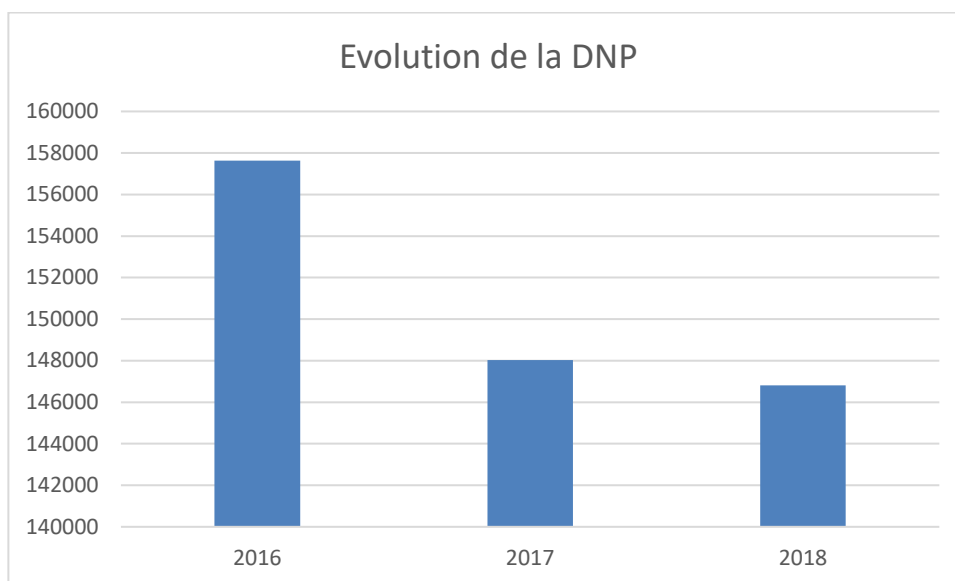


Nous prévoyons un maintien de la DSU à hauteur de 401 246 €

<b>DSU</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>DSU Avesnes/Helpes</b>	515 888 €	458 567 €	401 246 €	401 246 €
<b>Evolution en montant</b>		- 57 321 €	- 57 321 €	
<b>Evolution en %</b>		- 12.50 %	- 14. 2%	

La ville a subi une baisse de la DSU de – 114 642 euros de 2016 à 2018.

**- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :**



Nous prévoyons un maintien de la DNP à hauteur de 146 804 €.

DNP	2016	2017	2018	2019
<b>DNP Avesnes/Helpé</b>	157 632 €	148 025 €	146 804 €	146 804 €
<b>Evolution en montant</b>		- 9 607 €	- 1 221 €	
<b>Evolution en %</b>		- 6.49%	- 0.83%	

La ville a subi une baisse de la DNP de – 10 828 euros de 2016 à 2018.

**Récapitulatif des dotations perçues en 2018**

Dotations perçues en 2018	Montant en € TTC
DGF	1 084 057 €
Contribution directe de base	1 808 060 €
DSR	395 735 €
DSU	401 246 €
DNP	146 804 €
FPIC	64 417 €

Une baisse des montants sur le chapitre « dotations et participations » (74) est observée à hauteur de 3 012 € de 2018 à 2017.

La somme des dotations et des péréquations reversées à la commune s'élève à 4 736 520 €. Cette somme inclut les recettes perçues au chapitre 74 (dotation et participation) ainsi que le chapitre 73 (impôts et taxes) dont l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (562 656 €), le fonds départemental de la taxe d'habitation (210 476 €), le fond départemental de la taxe professionnelle (56 564 €).

Nous prévoyons la stabilisation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il consiste à attribuer aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources prélevées sur les collectivités les plus aisées (64 417 € perçus en 2018 contre 73 206 € en 2017).

- **Les autres recettes**

Les autres recettes perçues par la commune concernent les loyers, les concessions, les recettes de restauration scolaire, les locations de jardins et de salles, les recettes liées à l'École de Musique. En 2018, le montant des produits et services s'élève à 70 900.85 € (contre 77 220 € en 2017, ceci dû aux régularisations réalisées).

- **Les taxes locales**

Le vote du Budget Primitif 2018 n'a pas changé le taux des taxes locales votées en 2016, à savoir la Taxe d'Habitation de 24,99% et la Taxe Foncière de 24,67%. Le produit fiscal encaissé est passé de 1 842 103 € en 2016 à 1 825 000 € en 2017 et 1 648 525 € en 2018.

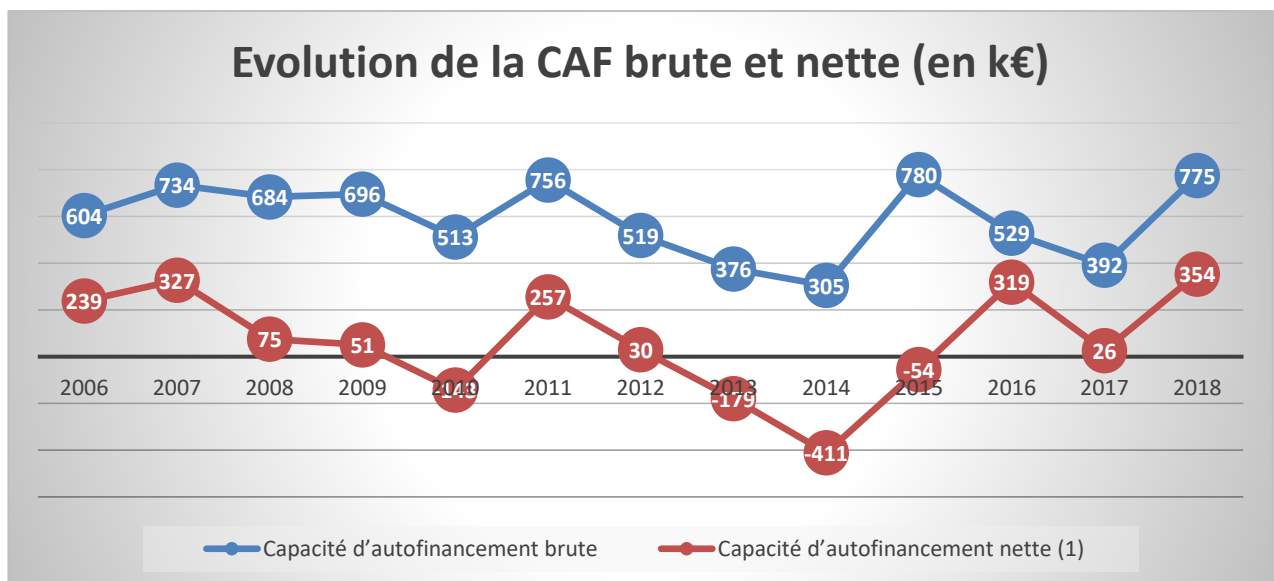
Entre 2016 et 2018, le produit fiscal, à taux constants a connu une baisse cumulée de 193 578 € soit une baisse cumulée sur 3 exercices comptables de 11 %.

Face aux baisses régulières des dotations dues à l'effort demandé par l'Etat pour le redressement des comptes publics depuis plusieurs années et de recettes fiscales (base imposable faible sur la commune : - de 30% de personnes imposables), la Commune a amplifié ses efforts de rigueur au niveau du contrôle des dépenses de fonctionnement.

**Le bilan rétrospectif démontre l'effort constant de la commune au niveau de sa gestion, effort basé sur des choix politiques d'équilibre en faveur du bien-être de sa population.**

#### 4. Capacité d'autofinancement

**La capacité d'autofinancement** (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (dépenses d'équipement, dette en capital...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles de fonctionnement. Elle est de **468 029,31€** (comptes provisoires).



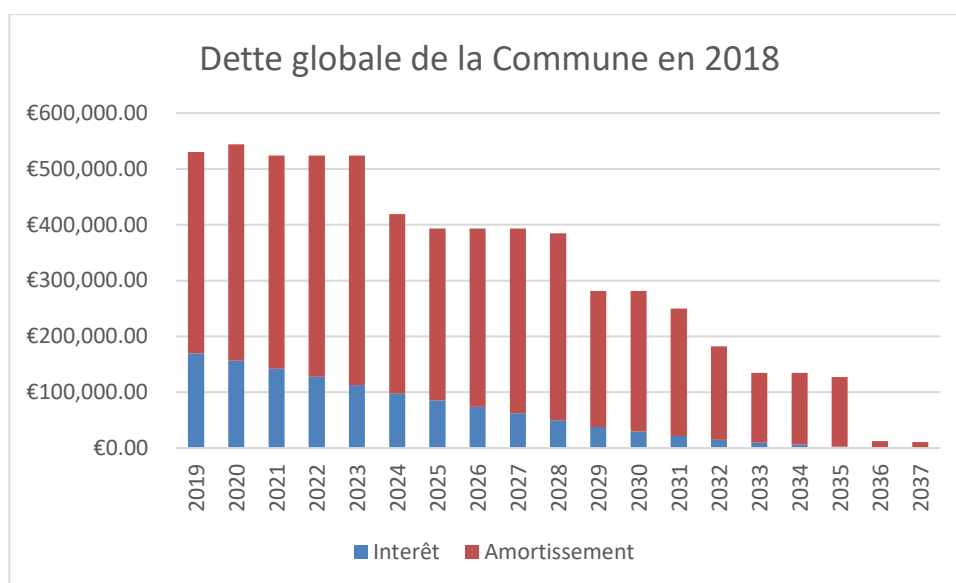
La CAF nette est la CAF brute diminuée de l'annuité de la dette en capital. Celle-ci est de **354 852.92 €** en 2018 alors qu'elle était de 62 409.23 € en 2017.

*Pour information, les prêts relais remboursés en 2018 pour un montant total de 150 800 € ne sont pas inclus dans le calcul car ils ont relevé d'une situation exceptionnelle.*

**Bien qu'il y ait lieu de constater un redressement des finances communales, il est impératif de conserver la trajectoire de rigueur et de contrôle de gestion afin d'être en capacité de réaliser le projet phare de l'aménagement et de la requalification du centre-ville.**

## **5. Structure de la dette :**

L'encours de la dette est de 6 043 283.50 € au 31 décembre 2018.



Grâce à une gestion stricte de la trésorerie, **la Commune a effectué le remboursement par anticipation de trois emprunts :**

*1) Prêt relatif aux travaux de la toiture de l'hôtel de ville :*

Emprunt souscrit le 16/02/2016 d'un montant de 440 000 € à taux fixe de 1.25 %. Remboursement du solde d'un montant de 60 000 € en février 2018.

*2) Prêt relatif au préfinancement du FCTVA dans le cadre de la réhabilitation de la crèche petit tambour :*

Emprunt souscrit le 15/05/2017 d'un montant de 45 000 € à taux fixe de 0.75 %. Remboursement du solde d'un montant de 45 000 € en décembre 2018.

*3) Prêt relatif au financement des travaux de réhabilitation de la crèche petit tambour :*

Emprunt souscrit le 15/05/2017 d'un montant de 195 800 € à taux fixe de 0.75 %. Remboursement du solde d'un montant de 45 800 € en octobre 2018.

Ces trois emprunts représentent un total de **150 800 €**.

La vidéo protection était l'un des projets d'investissement important de la majorité. Afin de le réaliser, la Commune a souscrit deux emprunts auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole Haut de France :

1) Prêt relatif au préfinancement du FCTVA de la mise en place de la vidéo-protection :  
Emprunt souscrit le 30/08/2018 d'un montant de 20 000€ d'une durée de 2 ans à taux fixe de 0.50 %.

2) Prêt relatif à la mise en place de la vidéo-protection :  
Emprunt souscrit le 30/08/2018 d'un montant de 50 000 € d'une durée de 5 ans à taux fixe de 0.88 %.

La Commune a autofinancé la mise en place de la vidéosurveillance à hauteur de 50 000 €.

Pour l'année 2019, le montant des remboursements des emprunts à inscrire au budget primitif est de 529 921.11 € :

- Intérêt : 169 608.15 €
- Amortissement : 360 312.96 €

Il est à noter que la commune assure ses financements **sans ligne de trésorerie** depuis 2016.

## 6. Orientations du budget Primitif 2019

### 6.1. Le budget de fonctionnement

#### Les dépenses

A la suite d'une période de régularisation des opérations comptables, la commune garde le cap du contrôle de la dépense et est en recherche continue d'économies de fonctionnement.

**L'objectif principal** reste bien sûr le contrôle des dépenses de fonctionnement sur les chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel ».

- **Le chapitre 011 : « charges à caractère général »**

Le contrôle des dépenses passera par les axes suivants :

- ⇒ L'engagement comptable des dépenses,
- ⇒ Une sensibilisation renouvelée des services communaux aux contraintes financières de la Commune et du besoin de rechercher toutes les sources d'économies possibles par la concertation entre les services,
- ⇒ Une attribution, en interne, d'enveloppes budgétaires par services avec un suivi d'avancement de consommations des crédits par l'utilisation d'outils de gestion développés au sein du service financier,
- ⇒ L'utilisation des marchés publics et leurs suivis optimaux,
- ⇒ Une prospective financière par le biais d'une gestion pointue de la trésorerie permettant un maintien des paiements des factures à 30 jours ainsi qu'une planification des dépenses.

- **Le chapitre 012 : « charges de personnel » :**

Pour l'année 2019, le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) ainsi que la continuité du Protocole PPCR (revalorisation des grilles indiciaires des agents) doivent être pris en compte.

A cela s'ajoute la réalisation début 2019 du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui permettra de caractériser et de répondre à un besoin d'habilitations et de formations qualifiantes pour les agents.

Nous avons acté le départ de la collectivité de notre agent de police municipale. Ce poste ne sera pas renouvelé. Deux A.S.V.P. ont été embauchés pour suppléer l'ASVP déjà en poste sur les missions de surveillance de la voie publique. Concernant les missions liées exclusivement au pouvoir de police, elles seront gérées par un élu de la collectivité.

Toujours dans une optique de revalorisation des carrières et de montée en compétences de nos agents, nous allons acter plusieurs avancements de grade et de promotions internes courant 2019.

L'enveloppe globale attribuée au C.I.A. sera également être revue à la hausse.

Enfin, plusieurs départs à la retraite sont prévus pour cette année 2019 :

- Un agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> mai 2019 ;
- Un adjoint technique principal au 12 juin 2019 ;
- Deux adjoints techniques au 1<sup>er</sup> juillet et au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Nous avons positionné 2 900 000€ pour l'année 2018 et avons réalisé 2 684 125 €.

La projection pour 2019 est de 2 880 000€.

### **Les Recettes**

- **Le chapitre 73 : « impôts et taxes » :**

➤ La situation financière saine de la commune permet aujourd'hui de faire profiter la population avesnoise des fruits des efforts réalisés en revoyant les taux de la TFB et de la TFNB. Le taux de la taxe d'habitation restera inchangé dans la mesure où cette taxe est amenée à disparaître pour les foyers.

Il sera proposé, lors du prochain Conseil Municipal, **une baisse de 7 % du taux de la taxe sur le foncier bâti** ; le taux passerait alors de 24,99 % à **22,94 %**.

Le taux sur le foncier non bâti variera **de façon automatique** suite au changement du taux précédent.

<b>Taux d'imposition</b>					
	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TH</b>	20,28%	22,31%	24,99%	24,99%	24,99%
<b>TFB</b>	20,03%	22,03%	24,67%	24,67%	24,67%
<b>TFNB</b>	47,01%	49,36%	49,36%	49,36%	49,36%

➤ Le FPIC 2018 devrait rester identique au montant attribué en 2018 soit 64 417 €.

- **Le chapitre 74 : « dotations et participations » :**

Bien que les chiffres des dotations allouées à la Commune ne seront communiqués sur le site de la DGCL qu'au mois de mars, nous pouvons penser, au vu de la loi de finances 2019, qu'il ne devrait pas y avoir de baisse en 2019. Nous prévoyons une stabilisation des dotations et participations et nous inscrirons des sommes identiques au budget primitif 2019.

En 2019, le montant total des dotations, des participations, des impôts et taxes rétribuées devrait s'élever à 4 921 766 €



## 6.2. Le budget d'investissement

### Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépense d'investissement s'élèvent à 258 355.78 euros

Opération	Imputation	Objet	RAR
OP 499 Achat matériel service technique	D I 21 2158 Autres installations, matériel et outillage technique	Remplacement de barrières rue Chabloz	940,00 €
OP 628 Travaux immeubles commune	D I 21 21318 Autres bâtiments publics	Remplacement des chêneaux de la brasserie du Bastion	16 718,40 €
OP 628 Travaux immeubles commune	D I 21 21318 Autres bâtiments publics	Fourniture et pose de châssis et doubles portes pour le Club House	13 380,00 €
OP 628 Travaux immeubles commune	D I 21 21318 Autres bâtiments publics	Remplacement des chêneaux du bâtiment de tir du Bastion	6 000,00 €
OP 647 Equipement téléphonique et informatique	D I 20 2051 Concessions et droits similaires	Mise à jour du standard téléphonique	3 012,00 €
OP 647 Equipement téléphonique et informatique	D I 20 2051 Concessions et droits similaires	Numérisation des actes d'état civil	18 577,12 €
OP 676 Sécurité des bâtiments	D I 21 21758 Autres installations, matériel et outillage technique	Réfection des sièges du balcon de la salle des fêtes	6 293,16 €
OP 676 Sécurité des bâtiments	D I 21 21758 Autres installations, matériel et outillage technique	Sécurisation de l'accès de l'école rue des Prés	4 658,18 €
OP 676 Sécurité des bâtiments	D I 21 21758 Autres installations, matériel et outillage technique	Installation de protections au balcon de la salle des fêtes	14 886,00 €
OP 680 Vidéo-protection	D I 21 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	Fourniture et installation d'un système de vidéo-protection	105 299,94 €
OP 681 Réhabilitation de la place du Général Leclerc et Bastion St Jean	D I 21 2128 Autres agencements et aménagements de terrain	Maîtrise d'œuvre pour la réflexion de deux places du centre-ville	50 884,98 €
OP 683 Eclairage public	D I 21 21538 Autres réseaux	Mise en place d'éclairages pour les passages protégés de la RN2	8 184,00 €
OP 683 Eclairage public	D I 21 21538 Autres réseaux	Remise en état de feux tricolores avenue de Verdun	9 522,00 €

Les restes à réaliser en recette d'investissement s'élèvent à 157 633 euros.

<b>Opération</b>	<b>Imputation</b>	<b>Tiers</b>	<b>RAR</b>
OP 680 Video surveillance	D R 13 1321 Etat et établissements nationaux	FIPDR	10 100.00 €
OP 681 Réhabilitation de la place du Général Leclerc et Bastion St Jean	D R 13 1323 Départements	Conseil Départemental	147 533.00 €

### 6.2.1. Les prévisions budgétaires de travaux pour 2019

Libellé	Dépenses	recettes	Observations
Outillages services techniques	17 000,00 €		
Portail cimetièrre + panneaux + reprise de concessions	32 407.30 €		
Achat informatique et téléphonique	6 000,00 €		
Véhicule Electrique cimetièrre	6 000,00 €		
Bureau services techniques	7 000,00 €		
Sécurité des bâtiments	20 000,00 €		
Dos d'âne Verdun et réfection de voirie et ralentisseur rue Chabloz	26 600,00 €		
Toiture préfabriqué Bastion	15 000,00 €		
Réfection zone de stationnement Avenue Stroh	20 000,00 €		
Barrières de sécurité mains courantes	22 000,00 €		
Camion benne	29 000,00 €		
Mise aux normes toilettes Wedric	40 000,00 €		60 % du montant des travaux d'assainissement (part à définir)
Remplacement candélabres	30 000,00 €		Voir fédération des sports
Club House	30 000,00 €		
Parking quai hôpital	40 000,00 €		
Accessibilité des bâtiments	20 000,00 €		
Décors de Noël	40 000,00 €		
Réfection trottoirs avenue de Verdun	60 000,00 €		Remise aux normes et remplacement
Feux tricolores	30 000,00 €		PPI sur trois ans (opération de 2019 à 2021)
Eclairage public	60 000,00 €		
Aménagement du haut du Bastion Saint Jean en parking paysager	272 697.02 €	272 967.02 €	Conseil Départemental (40 %) : 90 898,01 € DETR (20 %) : 45 494,50 € Financement ville : 136 574,51
Restauration et mise en valeur de la courtine ouest	323 889.60 €	323 889.60 €	Conseil Départemental (75 %) : 202 431 € Financement ville : 121 458.60 €
Aménagement de la place du Général Leclerc	1 199 997,42 €	1 199 997,42 €	
<b>Totaux</b>	<b>2 347 861.34 €</b>	<b>1 796 854.04 €</b>	

Une priorisation des projets d'investissement sera effectuée en fonction des subventions et emprunts accordés ainsi que de la trésorerie disponible.

#### **Ouverture d'une section d'investissement du budget annexe du Centre Socio Culturel**

Certaines dépenses d'investissement sont imputables au budget annexe. L'ouverture d'une section d'investissement permettra également de récupérer le FCTVA sur les dépenses.

Libellé	Dépenses	recettes	Observations
Achat d'un véhicule 9 places	28 000,00 €		
Matériel informatique (renouvellement du parc)	7 000,00 €	2 000.00 €	Possibilité de subvention CAF à 40 %
Mobilier de cuisine	8 400,00 €	1 400.00 €	
Mobilier administratif et pédagogique	2 100,00 €	600.00 €	
Câblage informatique et téléphonique	5 600,00 €	1 600.00 €	
Petit et gros électroménager	4 200,00 €	1 200.00 €	
<b>Total</b>	<b>55 300,00 €</b>	<b>6 800.00 €</b>	

### **Projets phares de la ville d'Avesnes-sur-Helpe**

Aménagement de la place du Général Leclerc : coût prévisionnel des travaux 1 199 997,42 €

Avant travaux



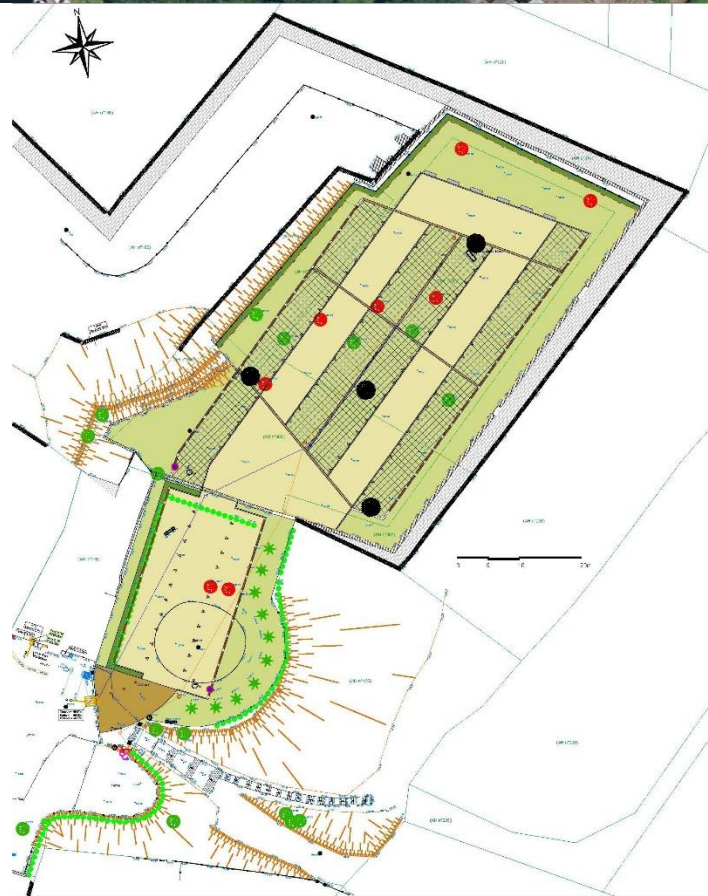
Projet après travaux



Restauration et mise en valeur de la courtine ouest : coût prévisionnel des travaux 323 889.60 €



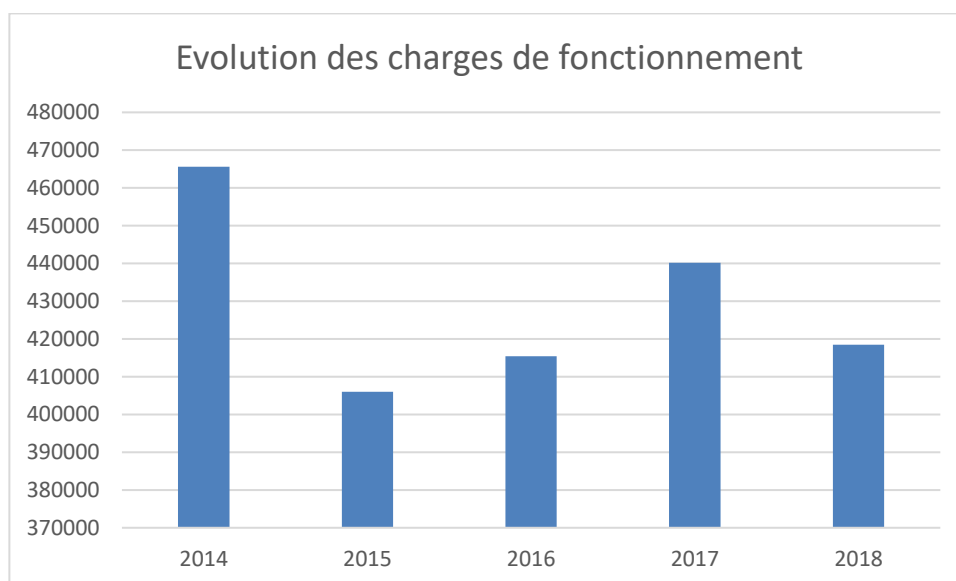
Aménagement du haut du Bastion Saint Jean en parking paysager : coût des travaux 272 697.02 €



## 7. Budget du Centre Socio-Culturel (CSC) :

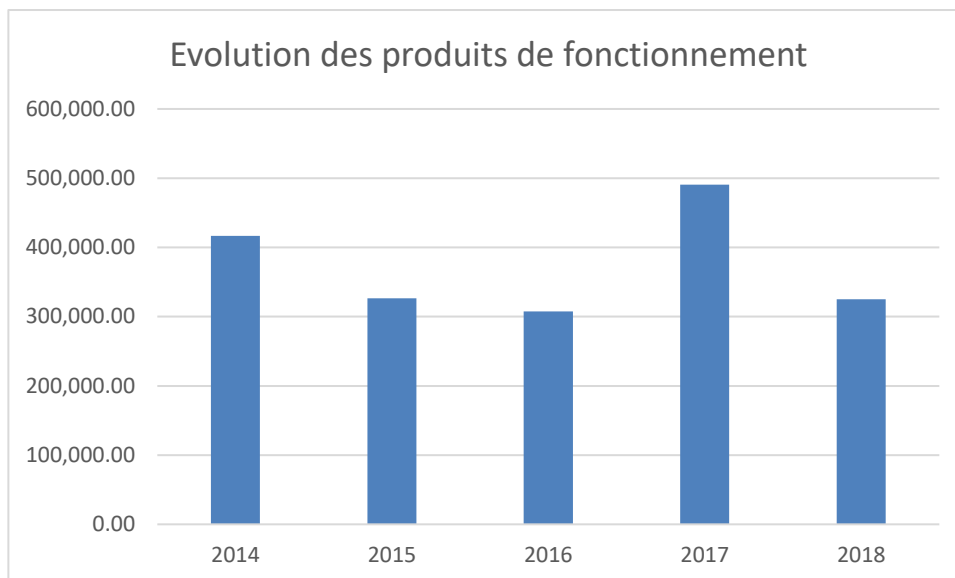
### Evolution des charges de fonctionnement

Libellé/Année	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Total charges</b>	465 582.38 €®	406 033.75 €	415 452.06 €	440 182.82 €	418 458.06 €
<b>Dont charges à caractère général</b>	125 786.24 €	112 602.90 €	117 244.77 €	121 206.47 €	80 556.58 €
<b>Dont charges de personnel</b>	297 317.73 €	289 671.93 €	298 000 €	318 577.55 €	337 009.62 €



### Evolution des produits de fonctionnement

Libellé/Année	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Total produits</b>	416 776.90 €®	326 387.04 €	307 519.78 €	490 419.67 €	325 015.10 €
<b>Dont dotations, participations</b>	394 738.87 €	324 669.52 €	305 517.93 €	313 835.15 €	215 703.24 €



En 2018, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 418 458.06 € alors que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 325 015.10 €, ce qui amène **un résultat négatif de 93 442.96 €**. *Il est à noter que le résultat d'exploitation est repris dans les charges de fonctionnement, pour information il était de 157 871.82 € en 2017 et de 107 184.97 € en 2018.*

A ce résultat correspond l'émission de titres du Budget principal de la Ville vers celui du CSC pour combler le déficit du budget annexe.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 93 442 €. Cette baisse est notamment due à une diminution des attributions des subventions des organismes (différence de 98 131.91 €) mais également de la diminution du résultat d'exploitation (- 50 686.89 €).

Il faut rappeler le rôle social indispensable joué par le CSC au sein de la ville d'Avesnes-sur-Helpe. Son développement continu permet aujourd'hui de toucher toutes les tranches d'âge de notre population par des activités offertes très éclectiques.

L'année 2018 a été marquée par une valorisation particulièrement intéressante du secteur « seniors » grâce à la création de très nombreuses activités nouvelles, particulièrement prisées par le public ciblé.



## 8. Cinéma « Le Caméo » :

Depuis le 4 janvier 2014, la ville d'Avesnes-sur-Helpe confie l'exploitation de son cinéma à l'association « le Sonhir 3 » dans le cadre d'une délégation de service public. L'ensemble du matériel et le bâtiment sont mis à disposition de cette structure durant 6 ans.

- Charges assumées par le Sonhir 3 (le délégataire) :

Locations de films
Travaux et fournitures d'entretien des locaux (revêtements, surfaces vitrées, peintures, éléments de décoration et fauteuils)
Entretien du réseau d'éclairage normal, de sécurité et de refroidissement
Entretien et maintenance de la caisse et des systèmes de projection.
Electricité, eau, télécommunications
Assurances en sa qualité d'exploitant
Création et diffusion de supports de Communication
Impôts ou taxes liés à l'exploitation
Evacuation des matières usées, enlèvement des ordures et emballages
Charges de personnel liées à la direction et la projection

La DSP stipule également que les recettes issues de cette activité (entrées, ventes diverses, etc.) sont perçues directement par le Sonhir 3.

- Charges assumées par la Ville (le délégant) :

Libellé	Coût du 01/06/2017 au 30/05/2018
Subvention de fonctionnement	25 000,00 €
Charges à caractère général	27 002.62 €
Dont chauffage urbain	23 249.84 €
Traitement et charges de deux agents dédiés aux locaux	61 346.53 €
Total	113 349.15 €

Ce coût net, de **113 349.15 €**, est supérieur au coût 2017 qui était d'un montant de 97 908.01 € dû à la hausse des dépenses en chauffage urbain ainsi qu'à une augmentation des charges salariales.

Le CAMEO reste pour la population avesnoise un service intéressant à préserver malgré son poids financier. Ses programmations et ses tarifs, particulièrement bas, sont très attractifs pour le territoire.

Le CAMEO représente un équipement culturel réellement structurant.